

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

Pour le Recteur et par délégation, la directrice académique

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 31 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM SANTELLI SAVIGNONI		MARIE-PAULE	E.E.PU Gracieuse CHIARARELLI LCC SAN GIULIANO 20230 SAN GIULIANO
MM RISPAL		YANNICK	E.M.PU FOLELLI IMPASSE LANTANAS 20213 PENTA DI CASINCA
M. ROUMEGAS		ROGER	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM DONCARLI		MARTINE	LYCEE PRO SCAMARONI
MM CAMPANA RIGOT		NATHALIE	E.E.PU SISCO 20233 SISCO
MM JOURDAIN VESCHI		MARIE FRANCOISE	E.E.PU FURIANI GROUPE SCOLAIRE 20600 FURIANI
MM COSTA MARIANI		ANDREE	E.E.PU FURIANI GROUPE SCOLAIRE 20600 FURIANI

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BOMBARDI		MARIANNE	E.E.PU FURIANI
COLOMBANI			GROUPE SCOLAIRE 20600 FURIANI
MM DEGLIAME		MAGALI	E.M.PU VESCOVATO ARENA
			HAMEAU D'ARENA 20215 VESCOVATO
M. LANSOU		YVES	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM SILVESTRI		MARIE JOSEE	E.M.PU FURIANI U RUSTINCU
MASSIMI			PARC IMPERIAL 20600 FURIANI
MM BAGHIONI		MARIE-ANGE	E.E.PU CORTE SANDRESCHI LCC BILINGUE
			2 RUE COLONEL FERACCI 20250 CORTE
MM ENU		SOPHIE	E.E.PU STA MARIA POGGIO LCC
			20221 SANTA MARIA POGGIO
MM COHADE		MARIE-LAURE	CLG JEAN ORABONA
MAGNIER			QUARTIER DONATEO 20260 CALVI
MM SANTINI		VALERIE	IEN FOLELLI PLAINE ORIENTALE
			ALLEE DE LA POSTE 20213 FOLELLI
MM VITALI		SANDRA	E.E.PU LURI PIAZZA BILINGUE LCC
HEYRIES			HAMEAU DE PIAZZA 20228 LURI
M. GUAITELLA		LUDOVIC	E.E.PU BASTIA T. DESANTI LCC
			QUARTIER ANNONCIADE 20200 BASTIA
MM MATTEI		MARIE JOSEPHINE	E.M.PU CALVI CARDELLU
			CHEMIN NOTRE DAME DE LA SERRA 20260 CALVI
MM AGOSTINI		FREDERIQUE	E.E.PU ILE ROUSSE ALBERT CAMUS LCC BL
			LOTISSEMENT DU MOULIN A VENT 20220 L ILE ROUSSE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ANGRISANI		MARIE-SANDRINE	E.E.PU LUCCIANA JF FILIPPI ELEM HAMEAU DE CROSETTA LUCCIANA 20290 LUCCIANA
MM MUZY		EMMANUELLE	E.E.PU BASTIA CHARLES ANDREI 20600 BASTIA
M. LUZI		ANGE-FRANCOIS	IEN CORTE LCC GROUPE SCOLAIRE SANDRESCHI 20250 CORTE
MM GRIMALDI OBON		CATHERINE	E.E.PU BASTIA CHARLES ANDREI 20600 BASTIA
MM RIU SPICUZZA		FLORENCE	
MM ERSA NICOLAI		ELISABETH	IEN BASTIA CAP NEBBIU 5 BIS RUE CHANOINE LESCHI 20293 BASTIA CEDEX
MM MURCIA OLIVA		RACHEL	IEN BASTIA BIGUGLIA LUCCIANA 5 BIS RUE CHANOINE LESCHI 20293 BASTIA CEDEX
MM LORENZI SANTINI		MICHELE	E.M.PU BASTIA J. CALLONI BILINGUE LCC 20600 BASTIA
M. GUTIERREZ		CHRISTIAN	SEGPA ANNEXE DU COLLEGE BIGUGLIA 20620 BIGUGLIA
MM CAMUZAT RAFFALLI		MARIE ANGE	E.E.PU BIGUGLIA VINCENTELLO D'ISTRIA HAMEAU DE FICA BRUNA 20620 BIGUGLIA
MM PAOLI		GENEVIEVE	E.E.PU BASTIA J. CALLONI BILINGUE LCC VILLAGE LUPINO 20600 BASTIA
M. FRANCESCHI		CYRIL	SEGPA ANNEXEE AU COLLEGE MONTESORO CHEMIN AGLIANI 20600 BASTIA

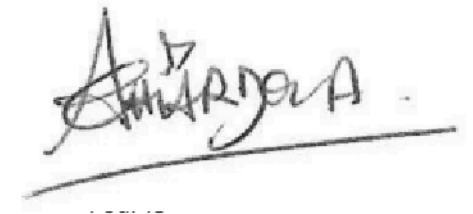
ministère de l'éducation nationale

DSDEN : BASTIA

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 09/07/2026

Pour le Recteur et par délégation, la directrice académique



la directrice académique des services de

l'éducation nationale de Haute-Corse

ANNE CHIARDOLA

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 81.90 %, la part des hommes est de 18.10 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 79.31 %, la part des hommes est de 20.69 %.